

L'ARTICLE DU JOUR

Gros malaise déontologique au fisc

Le Parisien 5/4
 e courtier ne pouvait pas plus mal tomber ! Au moment même où Jérôme Cahuzac, ex-ministre du Budget chargé de la lutte contre la fraude fiscale, avouait publiquement avoir caché de l'argent à l'étranger, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) lançait une campagne de communication auprès de ses fonctionnaires sur le thème de la déontologie. Au menu, pour tous les agents du fisc : contrôle annuel de leurs déclarations de revenus, contrôle sur pièces tous les cinq ans... et pour les contrevenants : une procédure disciplinaire. « Les agents de la DGFiP doivent par respect d'un devoir d'éthique et de morale professionnelle observer avec un soin tout particulier leurs obligations fiscales », écrit-il ainsi la Direction des finances publiques de Saône-et-Loire, déclarant localement cette communication nationale.

« Vous feriez mieux de vous occuper de vos ministres ! »

Remarque de contribuable

« Il y a une concordance de dates... mais ce n'est pas parce qu'un ministre est mis en cause dans une affaire grave que nous allons lever le pied sur nos exigences en matière d'éthique et de déontologie », explique Bruno Bézard, directeur général des finances publiques, à l'initiative de cette note. « Personne ne nous devons être exemplaires, mais

le ton très sec de cette note est très mal passé auprès des agents », raconte Philippe Grassel, secrétaire général adjoint de FO-Finances. « D'autant que, ces derniers jours, les fonctionnaires doivent affronter la colère des contribuables. » On nous lance : *Plutôt que de m'emmerder, internationalisez, estime Vincent Drezet*, représentant du syndicat Solidaires-Finances publiques. Cette affaire affecte la crédibilité de notre administration, le consentement à l'impôt... Ça va être très dur à reconstruire. »

« Nous ne pouvons pas répondre à ces remarques, nous sommes tenus à un devoir de réserve. Mais nous sommes aussi furtifs de cette histoire qui pointe ce que nous n'arrivons pas à bien faire par manque de moyens : traquer les grandes fraudes internationales, estime Vincent Drezet, représentant du syndicat Solidaires-Finances publiques. Cette affaire affecte la crédibilité de notre administration, le consentement à l'impôt... Ça va être très dur à reconstruire. »

Les agents qui auront délibérément manqué à leurs obligations fiscales déclaratives et/ou contributives feront alors l'objet d'une procédure disciplinaire.

OBJET : Déontologie - Respect par les agents de leurs obligations fiscales.
 En raison de la nature des fonctions qui leur sont dévolues et des prérogatives dont ils disposent dans le cadre de leurs missions, les agents de la DGFiP doivent par respect d'un devoir d'éthique et de morale professionnelle observer avec un soin tout particulier leurs obligations fiscales.

MACON, le 2 avril 2013
 Le directeur départemental des finances publiques
 A
 L'ensemble des agents de la DDFIP de Saône et Loire

BORIS CASSEL